

REUNION DE BUREAU

Après avoir été légalement convoqué, le Bureau du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande s'est réuni le Lundi 6 mars 2023 à 17 heures 30 dans les locaux de la Maison du Parc à Notre Dame de Bliquetuit sous la présidence de Jacques CHARRON.

Etaient présent(e)s, excusé(e)s, ou avaient donné un pouvoir

Structure	Nom	Statut	Présent(e)		Excusé(e)	Pouvoir
			Votant	Non votant		
REGION NORMANDIE	Virginie CAROLO-LUTROT	Titulaire			X	
	Jean DELALANDRE	Titulaire	X			
	Clotilde EUDIER	Titulaire			X	
	Pascal HOUBRON	Titulaire			X	
	Agnès LALOI	Titulaire			X	
DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME	Bertrand BELLANGER	Titulaire				Pouvoir donné à D. Terrier
	Brigitte MANZANARES	Titulaire				Pouvoir donné à Jean Delalandre
	Didier TERRIER	Titulaire	X			
	Patricia RENOUE	Suppléante			X	
DEPARTEMENT DE L'EURE	Sylvain BONENFANT	Titulaire			X	
	Nicolas GAVARD-GONGALLUD	Titulaire			X	
	Marie TAMARELLE-VERHAEGHE	Suppléante			X	
Caux Seine Agglo	Bastien CORITON	Titulaire				Pouvoir donné à Julien Delalandre
Métropole Rouen Normandie	Julien DELALANDRE	Titulaire	X			
CC Pays de Honfleur-Beuzeville	Martine HOUSSAYE	Titulaire			X	
CC Pont-Audemer Val de Risle	Philippe MARIE	Suppléant			X	
CU Le Havre Seine Métropole	Cyriaque LETHUILLIER	Suppléant			X	
Communes de Seine-Maritime	Jacques CHARRON	Titulaire	X			
	Marie-Claude BEAUFILS	Titulaire			X	

Seine-Maritime
 Allouville-Bellefosse
 Anzeville-Ambourville
 Anzeville
 Auzebosc
 Bardouville
 Berville-sur-Seine
 Bois-Himont
 Canlefeu
 Caudébec-en-Caux
 Duchair
 Hautot-sur-Seine
 Hérouville
 Heurteville
 Jumièges
 La Bouille
 La Cerlangue
 La Mailley-sur-Seine
 Le Mesnil-sous-Jumièges
 Le Trait
 Louvetot
 Maulévrier-sainte-Certrude
 Mauny
 Norville
 Notre Dame de Bliquetuit
 Pétiville
 Quevillon
 Sahrus
 Saint-Arnoult
 Saint-Aubin-de-Créot
 Saint-Clair-sur-les-Monts
 Saint-Gilles-de-Créot
 Saint-Martin-de-Boscherville
 Saint-Maurice-d'Ételan
 Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
 Saint-Nicolas-de-la-Haie
 Saint-Nicolas-de-la-Taite
 Saint-Paër
 Saint-Pierre-de-Manneville
 Saint-Vigor-d'Ymonville
 Saint-Wandille-Rançon
 Tancarville
 Touffreville-la-Câble
 Touffreville-la-Corbeline
 Triquerieville
 Valleville-la-Rue
 Vikequier
 Yainville
 Yvetot
 Yville-sur-Seine

Eure
 Atzier
 Barneville-sur-Seine
 Berville-sur-Mer
 Bouquelon
 Bourneville
 Caumont
 Conleville
 Corneville-sur-Risle
 Etreville
 Foubec
 Fourniot
 Hauville
 Honnemare-Guénouville
 La Haye-Aubrée
 La Haye-de-Routot
 Le Landin
 Marais-Vernier
 Pont-Audemer
 Quillebeuf-sur-Seine
 Routot
 Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
 Saint-Mards-de-Blacarville
 Saint-Pierre-du-Val
 Saint-Ouen-des-Champs
 Saint-Samson-de-la-Roque
 Saint-Sulpice-de-Grimbouville
 Saint-Thurin
 Sainte-Croix-sur-Atzier
 Sainte-Opportune-la-Mare
 Tocoqueville
 Toutainville
 Trouville-la-Haute
 Vieux-Port

Commune associée
 Sandouville

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Affiché le

ID : 076-257602847-20230306-202303027TE-DE

Seine-Maritime
 Afouville-Bellefosse
 Anneville-Ambourville
 Anqueterville
 Azebosc
 Bardouville
 Berville-sur-Seine
 Bois-Himont
 Cantelou
 Caudebec-en-Caux
 Duclair
 Hautot-sur-Seine
 Hérouville
 Heurteville
 Junières
 La Bouille
 La Ceintangue
 La Maitraye-sur-Seine
 Le Mesnil-sous-Junnières
 Le Trait
 Louvetot
 Maulévrier-sainte-Geztrude
 Meun
 Norville
 Notre Dame de Bliquetuit
 Petiville
 Quevillon
 Saburs
 Saint-Amoult
 Saint-Aubin-de-Crétot
 Saint-Clair-sur-les-Monts
 Saint-Gilles-de-Crétot
 Saint-Martin-de-Boscheriville
 Saint-Maurice-d'Etelan
 Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
 Saint-Nicolas-de-la-Haie
 Saint-Nicolas-de-la-Taille
 Saint-Paër
 Saint-Pierre-de-Manneville
 Saint-Vigor-d'Ymonville
 Saint-Wandrille-Rançon
 Tancarville
 Touffreville-la-Côble
 Touffreville-la-Corbeline
 Triqueville
 Valleville-la-Rue
 Villequier
 Yville-sur-Seine

Eure
 Alzier
 Barneville-sur-Seine
 Berville-sur-Mer
 Bouquefou
 Bouneville
 Caumont
 Conteville
 Cornneville-sur-Risle
 Etzeville
 Foubec
 Fourmetot
 Hauville
 Honguemare-Guénouvêlle
 La Haye-Aubrée
 La Haye-de-Routot
 Le Landin
 Marais-Vemler
 Pont-Audemer
 Quillebeuf-sur-Seine
 Roulot
 Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
 Saint-Mards-de-Biacarville
 Saint-Pierre-du-Val
 Saint-Ouen-des-Champs
 Saint-Samson-de-la-Roque
 Saint-Sulpice-de-Grimbouville
 Saint-Thorien
 Sainte-Croix-sur-Aizier
 Sainte-Opportune-la-Mare
 Tosqueville
 Toussainville
 Trouville-la-Haute
 Vieux-Port

Commune associée
 Sandouville

	Françoise DENIAU	Titulaire	x			
	Marc MIGRAINE	Titulaire		x		
	Annic DESSAUX	Suppléante	x			
	Didier FERAY	Suppléant	x			
	Sandrine LEMOINE	Suppléante			x	
	Gérard LEVILLAIN	Suppléant			x	
Communes de l'Eure	Gwendoline PRESLES	Titulaire	x			
	Thierry LECOMTE	Titulaire	x			
	Jean-Michel MAUPIN	Suppléant		x		
	Maryline LOUVEL	Suppléante		x		

Autres personnes présentes ou excusées				
Structure	Nom	Fonction	Présent(e)	Excusé(e)
PnrBSN	Laurence DERVAUX	DGS	x	
	Mathilde ALLARD	Responsable du pôle transition économique	x	
	Fabienne COLLINEAU	Responsable du pôle administration et mutualisation	x	
	Catherine DELANNOY	Responsable du pôle aménagement du territoire	x	
	Marine VANOT	Responsable du pôle éducation et culture	x	
	Malika MOUDA	Secrétaire de direction	x	
	Guillaume AUBIN	Responsable de l'unité communication et accueil	x	
	Julien CHESNEL	Chargé de mission bois et forêt		
	Florian ROZANSKA	Responsable par intérim du pôle eau et biodiversité	x	
DREAL Normandie	Hélène REGNOUARD	Responsable de la mission Estuaire de la Seine		x
Caux Seine Agglo	Didier PERALTA	Délégué « révision de charte »		x



Parc
 naturel
 régional
 des Boucles de
 la Seine Normande
 Une autre vie s'invente ici

Parc naturel Régional des Boucles de la Seine Normande
MAISON DU PARC : BP13 - 76940 Notre-Dame-de-Bliquetuit
 Téléphone : 02 35 37 23 16 - Télécopie : 02 35 37 39 70
 E-mail : contact@pnr-seine-normande.com / www.pnr-seine-normande.com

Seine-Maritime
 Aifouville-Bellefosse
 Anneville-Ambourville
 Anquetilleville
 Auzebosc
 Bardouville
 Berville-sur-Seine
 Bois-Himont
 Cantelleu
 Coudébec-en-Caux
 Duclair
 Hautot-sur-Seine
 Hérouville
 Hauteauville
 Jumièges
 La Bozelle
 La Cerlangue
 La Mailleraye-sur-Seine
 Le Mesnil-sous-Jumièges
 Le Trait
 Louvetot
 Maulévrier-sainte-Gertrude
 Meunv
 Narvâ
 Notre Dame de Biquetuit
 Pélivie
 Quevillon
 Sahurs
 Saint-Arnoult
 Saint-Aubin-de-Créot
 Saint-Clair-sur-Jes-Monts
 Saint-Ges-de-Créot
 Saint-Martin-de-Boscherolle
 Saint-Maurice-d'Eléan
 Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
 Saint-Nicolas-de-la-Haie
 Saint-Nicolas-de-la-Taille
 Saint-Paër
 Saint-Pierre-de-Manneville
 Saint-Vigor-d'Ymonville
 Saint-Wendrille-Rançon
 Tancaerville
 Touffreville-la-Câble
 Touffreville-la-Corbeline
 Tréquerville
 Valleville-la-Rue
 Vékisquer
 Yainville
 Yvetot
 Yville-sur-Seine

Date de convocation	27/02/2023
Nombre en exercice	19
Nombre de présents	12
Dont nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants pour	12
Nombre de votants contre	0
Nombre d'abstentions	0
Date d'affichage	

N° 2023-03-027/TE

Ambition 2	Coopérer pour un développement local, durable, innovant et solidaire
Objectif Stratégique	2.1
Objectif Opérationnel	2.1.2
Analytique	2.1.2.1 Charte forestière de Territoire

Candidature du Parc à l'Appel à Manifestation d'Intérêt national « Démarches de concertation territoriale pour valoriser la multifonctionnalité des forêts »

La présente délibération fait suite à un premier échange lors du Bureau du 16 janvier 2023 pour valider le principe d'une candidature du Parc à cet Appel à Manifestation d'Intérêt.

Elle vient préciser le contenu du projet proposé par le Parc et co-porté par la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole autour d'un consortium d'acteurs élargi. Cette candidature a été déposée le 28 février auprès de la DRAAF qui étudie les projets déposés en région avant proposition au comité de sélection national qui se réunira courant avril.

Contexte et problématique :

Le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande est engagé depuis 2015 dans la mise en œuvre d'une Charte Forestière de Territoire.

Après 7 années d'actions en faveur de la gestion durable des forêts, du développement des filières bois, de la préservation de la biodiversité forestière et de la sensibilisation des publics, le Parc souhaite engager une réflexion autour de sa Charte Forestière, de ses modalités de mise en œuvre et de l'articulation de celle-ci avec les préoccupations des usagers des espaces boisés et plus largement des habitants du territoire.

Cette réflexion entre en résonance avec le travail qui débute pour la révision de la Charte du Parc et pourra alimenter celui-ci sur la thématique de la forêt et du bois dans une approche collective s'appuyant sur le dialogue territorial.

La volonté du Parc d'ouvrir les échanges sur la gestion des forêts de son territoire s'appuie sur le constat de sollicitations très fréquentes d'habitants du territoire, dans l'incompréhension vis-à-vis de certaines pratiques de gestion. Il s'agit notamment de chantiers d'exploitation laissant des parcelles forestières très dégradées. Ces interpellations viennent interroger à la fois les pratiques en elles-mêmes mais aussi le manque de communication des opérateurs de la filière vers les usagers et les habitants, et la nécessité d'une meilleure prise en compte d'attentes sociétales de plus en plus marquées.

En soi, le territoire du Parc, comme celui des collectivités partenaires, n'est pas un territoire où les tensions sont particulièrement marquées. Il fait plutôt l'objet, comme beaucoup d'autres, d'une attention croissante des habitants sur la gestion des forêts, d'un bruit de fond traduisant l'intérêt des habitants sur ce qui se passe en forêt.

C'est ce qui en fait à nos yeux un territoire d'expérimentation intéressant sur ces sujets. L'objectif ici est de pouvoir développer des méthodes de dialogue forestier territorial à même de prévenir d'éventuelles tensions qui pourraient voir le jour du fait d'une augmentation des transformations de peuplements en réponse notamment aux effets du changement climatique.

Eure
 Alziet
 Banneville-sur-Seine
 Berville-sur-Mer
 Bouquelon
 Bourneville
 Caumont
 Conteville
 Corneville-sur-Risle
 Etretat
 Foubec
 Fourmetot
 Haurville
 Honguemare-Guénouville
 La Haye-Aubrée
 La Haye-de-Routot
 Le Lardin
 Marais-Vernier
 Pont-Audemer
 Quillebeuf-sur-Seine
 Routot
 Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
 Saint-Mards-de-Biacarville
 Saint-Pierre-du-Val
 Saint-Ouen-des-Champs
 Saint-Samson-de-la-Roque
 Saint-Sulpice-de-Grimbouville
 Saint-Therien
 Sainte-Croix-sur-Aizier
 Sainte-Opportune-la-Mare
 Tocqueville
 Toutainville
 Trouville-la-Haute
 Vieux-Port

Commune associée
 Sandouville

Seine-Normandie

Allouville-Bellefosse
Anneville-Arbouville
Anqueterville
Auzebosc
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bois-Hirmon
Canteleu
Caudecbec-en-Caux
Ductot
Hautot-sur-Seine
Hérouville
Heurteville
Jumièges
La Bouille
La Cerlangue
La Maillet-sur-Seine
Le Mesnil-sous-Jumièges
Le Trait
Louvelot
Maulévrier-sainte-Genève
Mauny
Harville
Notre Dame de Bliequet
Péville
Quevillon
Sahurs
Saint-Anoult
Saint-Aubin-de-Créot
Saint-Clair-sur-les-Monts
Saint-Gilles-de-Créot
Saint-Martin-de-Boscherville
Saint-Maurice-d'Ételan
Saint-Nicolas-de-Bliequet
Saint-Nicolas-de-Haze
Saint-Nicolas-de-la-Taille
Saint-Paër
Saint-Pierre-de-Manneville
Saint-Vigor-d'Ymonville
Saint-Wandrille-Rançon
Tancarville
Touffreville-la-Câble
Touffreville-la-Corbaline
Turquville
Valtaille-la-Rue
Vilseuil
Yerville
Yvetot
Yville-sur-Seine

Eure

Aizier
Barneville-sur-Seine
Berville-sur-Mer
Bouquehon
Beuville
Caumont
Conteville
Combeville-sur-Risle
Epreville
Foulbec
Fourmetot
Haville
Honquemare-Guénouville
La Haye-Aurée
La Haye-de-Routot
Le Landin
Mornis-Vernier
Pont-Audemer
Quillebeuf-sur-Seine
Routot
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
Saint-Mards-de-Blaquerville
Saint-Pierre-du-Val
Saint-Ouen-des-Champs
Saint-Samson-de-la-Roque
Saint-Sulpice-de-Grimbouville
Saint-Thurin
Sainte-Croix-sur-Aizier
Sainte-Opportune-la-Mare
Tocqueville
Touteville
Trouville-la-Haute
Vieux-Port

Commune associée

Sandouville

L'enjeu est double : améliorer les échanges entre les acteurs de la filière et les habitants du territoire doit permettre à la fois de mieux appréhender les contraintes et objectifs de la filière mais aussi de partager les attentes des usagers afin d'imaginer des mesures de gestion à même de répondre à ces préoccupations.

Ce dialogue nécessite de sortir des cadres habituels et des logiques de travail cloisonnées, techniques et d'établir des relations constructives d'échanges entre l'ensemble des personnes intéressées par le devenir des forêts du territoire. La complexité de cet exercice réside ainsi dans la difficulté pour chacun, y compris pour le Parc naturel, de faire un pas de côté pour appréhender ces sujets sous des approches différentes.

Le soutien à la mise en œuvre de ce programme pourra ainsi permettre l'expérimentation de nouvelles formes de concertation dans un objectif de pérennisation de ce dialogue forestier territorial en analysant les actions les plus favorables à l'amélioration des échanges et à la compréhension mutuelle des attentes de chacun.

Stratégie globale et programme d'actions :

La stratégie globale repose sur deux axes, la pédagogie et le dialogue.

La filière forêt bois renvoie encore trop souvent les personnes émettant des critiques négatives sur certaines pratiques de gestion ou certains chantiers d'exploitation vers la technicité de ces opérations et le fait qu'elles soient réalisées par des professionnels. Or même si la gestion forestière est effectivement technique et nécessite des connaissances spécifiques, cette posture de sachant ne permet pas de répondre complètement aux interrogations du public sur certaines pratiques.

Il s'agit ici de proposer une autre approche que la recherche de l'acceptabilité sociale en couplant cette nécessaire pédagogie sur la sylviculture et les enjeux de la filière bois à un travail de concertation, de dialogue et d'échanges. Cela permettra justement d'interroger les choix opérés et de voir si des solutions sont possibles pour répondre aux attentes du public tout en satisfaisant les besoins des forestiers.

L'objectif est donc de développer sur le territoire un dialogue forestier territorial s'appuyant sur des actions pédagogiques d'une part et l'expression des attentes sociétales d'autre part. Ce dialogue aura l'ambition de se poursuivre de manière pérenne par la mise en œuvre d'outils de concertation mobilisables régulièrement. Il est basé sur des actions localisées détaillées ci-dessous :

Phase 1.1 : Phase d'exploration - expression des attentes sociétales

Phase 1.2 : Création d'un groupe de dialogue forestier territorial - compréhension mutuelle

Phase 1.3 : Actions de sensibilisation

Phase 2 : Rédaction d'un nouveau plan d'actions de Charte forestière et suites du projet

Phase 3 : Mobilisation de leviers financier et accompagnement des propriétaires forestiers

Deux secteurs d'expérimentation pourront également être proposés pour tester l'outil de dialogue territorial sur des zones à enjeux :

- Travail sur la biodiversité dans le secteur du Val Eglantier autour du Vallon du Vivier.
- Travail sur les usages récréatifs en forêt périurbaine de Roumare.

Partenariats et budget :

Coordination :

Le pilotage du projet est assuré par le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande. Le temps de coordination est estimé à 100 jours sur les 18 mois du programme (40 jours en 2023 et 60 jours en 2024).

Seine-Maritime
 Allouville-Bellefosse
 Anzeville-Ambonville
 Anzeville
 Arzebosc
 Bardouville
 Berville-sur-Seine
 Bois-Himont
 Cantelieu
 Caudebec-en-Caux
 Duclair
 Hautot-sur-Seine
 Hérouville
 Hauteauxville
 Jurcièges
 La Bouille
 La Cerlangue
 La Motte-sur-Seine
 Le Mesnil-sous-Juvécamps
 Le Trait
 Louvelot
 Maulévrier-sainte-Gertrude
 Mouy
 Norville
 Notre Dame de Bliquetuit
 Pelvise
 Quevillon
 Sabers
 Saint-Amand
 Saint-Aubin-de-Crétot
 Saint-Claix-sur-les-Monts
 Saint-Gilles-de-Crétot
 Saint-Martin-de-Boschenvalle
 Saint-Maurice-d'Etelan
 Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
 Saint-Nicolas-de-la-Haie
 Saint-Nicolas-de-la-Taite
 Saint-Patr
 Saint-Pierre-de-Manneville
 Saint-Vigor-d'Ymonville
 Saint-Wandrille-Rançon
 Tancaurville
 Touffreville-la-Céble
 Touffreville-la-Corbeline
 Triquerotte
 Valleville-la-Rue
 Vitequier
 Yainville
 Yvetot
 Yville-sur-Seine

Eure
 Aizier
 Banneville-sur-Seine
 Berville-sur-Mer
 Bouquehon
 Bourneville
 Caumont
 Conteville
 Cornéville-sur-Risle
 Etrenville
 Foubec
 Fourmetot
 Haurville
 Honguemare-Guénouvillie
 La Haye-Aubrée
 La Haye-de-Routot
 Le Lendin
 Marais-Vernier
 Pont-Audemer
 Caillebeut-sur-Seine
 Routot
 Saint-Aubin-sur-Ouillebeuf
 Saint-Mards-de-Bleacarville
 Saint-Pierre-du-Vai
 Saint-Ouen-des-Champs
 Saint-Samson-de-la-Roque
 Saint-Sulpice-de-Grimbouville
 Saint-Thurin
 Sainte-Croix-sur-Aizier
 Sainte-Opportune-la-Mare
 Tocqueville
 Toutainville
 Trouville-la-Haute
 Vieux-Port

Commune associée
 Sandouville

Ce poste de dépenses représente 24 427 € auxquels s'ajoutent les frais de structure correspondant à 10 % des frais salariaux et des charges, soit 2 442,7 €, ce qui représente un coût total pour la coordination du programme de **26 869,7 €**

Prestations d'accompagnement :

Le Parc a la charge de mobiliser des prestations d'accompagnement pour l'animation de la démarche au-delà de l'engagement des partenaires. Elles sont estimées à : 50 000 €

- Pour les phases 1.2 et 1.3 : coût estimé 45 000 €
 - demande de devis auprès de Claude Garcia pour la réalisation de deux journées d'échanges autour du "jeu sérieux" développé avec l'équipe Gestion des Forêts et Développement de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich qu'il dirige (<https://www.youtube.com/watch?v=YTYzysDvQF5>)
 - demande de devis auprès de Lisode et de Geysier pour des prestations de médiation et de soutien à la concertation
- Pour la phase 3 : coût estimé 5 000 €
 - demande de devis auprès du CETAPS pour l'accompagnement dans la réalisation de l'enquête sociologique des parties prenantes.

Participation des partenaires : 57 200 €

Région : 36 600 € (sous la forme de prestation - cf document joint) dont 20 % d'autofinancement
 ONF : 9 600 € (sous forme de prestation) dont 20 % d'autofinancement
 FIBOIS : 8 000 € (sous forme de prestation) dont 20 % d'autofinancement
 Entreprises : 3 000 € (indemnisation du temps passé hors activité commerciale)
 FNCOFOR : Participation autofinancée
 Collectivités : Participation autofinancée
 Associations naturalistes : Participation autofinancée et bénévolat
 CNPF : En attente de retour
 Gestionnaires forestiers : En attente de retour

Le montant de la subvention totale de l'Etat au titre de l'AMI sera de 50 000 € au minimum jusqu'à 150 000 € au maximum par dossier. Le porteur de projet doit assurer un autofinancement minimal de 20% du montant HT des dépenses éligibles (TTC si la TVA n'est pas récupérable par le bénéficiaire). Dans le cadre du présent projet, les partenaires associés prennent en charge les 20 % d'autofinancement correspondant au coût de leur intervention. Le Parc aura à sa charge les 20 % d'autofinancement correspondant au temps d'animation et aux prestations d'accompagnement soit un montant maximum de 15 374 € dont 5 374 € de frais salariaux et des charges et frais de structure associés.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE BUREAU DU SYNDICAT MIXTE :

- approuve la candidature du Parc à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Démarches de concertation territoriale pour valoriser la multifonctionnalité des forêts » telles que présentée en annexe de la présente délibération
- autorise le Président à signer tous documents visant la mise en œuvre de ce projet.

Approuvée par le Bureau du Syndicat Mixte du PnrBSN, le 6 mars 2023



Jacques **CHARRON**
 Président

CHAPITRE BUDGETAIRE	DEPENSES	RECETTES
		C/



Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Affiché le

ID : 076-257602847-20230306-202303027TE-DE